

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABOULE - ARDECHE

## *Nombre de conseillers*

*En exercice : 11*

*Présents : 7*

*Procurations 4*

*Votants 11*

L'an deux Mille vingt-deux à 19 heure, le 14 mars le Conseil Municipal de la commune de LABOULE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/03/2022

Présents : Mesdames & Messieurs, Françoise GALLET, Rosette AUGIER, Marie ALLANO, Caroline BOYOT, Charlotte CALLET, Nicolas NOTE, Angèle CALTAGIRONE.

Absents : Astrid JATOSTI, Pascale GUILLET, Lucie LYALL GRANT, Patrice GALIANA

Procuration : Astrid JATOSTI à Caroline BOYOT, Pascale GUILLET à Charlotte CALLET, Lucie LYALL-GRANT à Nicolas NOTE, Patrice GALIANA à Françoise GALLET

Madame la Maire demande un ajout à l'ordre du jour concernant l'aménagement d'un coin pique-nique validé par le conseil municipal

### **OBJET acter l'enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural à Valousset**

Mme la Maire expose les conclusions du rapport de l'enquête publique relatives à l'aliénation d'un chemin rural, sis à Valousset, entre les parcelles AH 263 et AH 411. Un avis favorable a été mis par la commissaire enquêtrice sous réserve que soit accordé aux propriétaires de la parcelle AH 265 un accès à leur cave.

Suite à cette enquête, qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 15 février 2022, une remarque a été faite par voie postale.

Après avoir acté l'enquête publique ouï l'exposé de Mme La Maire, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité pour

### **Objet : déclassement du chemin rural à Valousset**

Le Conseil Municipal ayant approuvé la conclusion du commissaire enquêteur, Madame la Maire Demande à ce que soit ordonné le déclassement du chemin rural situé à Valousset entre les parcelles AH 411 et AH 263.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame la Maire pour signer l'acte authentique.

Après avoir ouï l'exposé du maire, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le déclassement.

### **OBJET : Enfouissement de la ligne électrique Enedis**

Des travaux d'Enedis sur la commune de LABOULE sont programmés. Il s'agit du remplacement des poteaux électriques en bois par des poteaux métalliques. La situation du poteau numéro 10 posait un problème. Ce poteau, érigé au cœur du village, calade la Vernade. Défigurerait le village. Après discussion l'équipe d'Enedis nous propose l'enfouissement de la ligne entre les postes de 8 à 10, pour un chiffrage de travaux électricité restant à la charge de la commune de 34 227.87 HT.

La décision pour l'enfouissement de la ligne a été acceptée à l'unanimité au prix indiqué ci-dessus.

**OBJET : Contrat : remplacement secrétariat**

Pour le remplacement de la secrétaire en arrêt maladie, Laetitia Carles, recrutée en qualité d'attaché territorial, grade de catégorie A en tant qu'agent contractuel de remplacement pour assurer les fonctions suivantes : secrétariat de mairie et assurera pour une durée de 6 mois ce poste à partir du 23 mars 2022 jusqu'au 12 octobre 2022 inclus.

La durée horaire est de 17 heures par semaine.

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Contrat a durée déterminée joint à la délibération.

Voté à l'unanimité pour

**OBJET : Facture pour le remboursement concernant la commission environnement**

La commission environnement s'est réunie pour l'aménagement de la Fontaine (sous la salle polyvalente).

Une facture a été établie pour la rénovation de cette fontaine.

Pierre gris déclassé Alexandrie Grise vieilli : 330.00 euros

Georges Stahl a avancé la somme de 330.00 euros que la Mairie doit lui rembourser

Une autre facture a été établie pour un tampon encreur : 11,86 euros payée par Marie Golab.

La commune doit rembourser cette somme.

**Voté à l'unanimité.**

**OBJET : Projet d'aménagement du coin pique-nique**

La Commission cadre de vie a acté pour l'aménagement paysager avec table, bancs et ombrage derrière la Mairie, sur le terrain communal.

La conception et la réalisation est faite par la Rallonge, Sophie Chialva et Thomas Montpellier sont porteurs du projet.

Cet aménagement paysagé prendra forme autour d'une pierre de la vallée posée sur site.

L'employé communal apportera la pierre.

Sophie Chialva et Thomas Montpellier ont présenté un devis.

Le devis demandé est de 5488 euros, HT

Le projet a été voté à l'unanimité, le Conseil municipal propose que les matériaux utilisés pour le bois soient des châtaigniers de la commune, de manière à diminuer le prix.

**OBJET : ordonnance de déclassement et classement du chemin de Modène**

Madame la Maire explique que l'aliénation d'une partie de chemin de Modène et l'ouverture d'un nouveau chemin ont été approuvées par la délibération du 23 juillet 2018.

Elle demande à ce que soit ordonné le déclassement de la parcelle à usage de chemins AK 797 et le classement à usage de chemins les parcelles AK 793 et AK 796.

Voté à l'unanimité pour

**OBJET : Echanges de parcelles entre la commune et la SCI du Moulin de Modène**

Madame la Maire demande l'échange entre la parcelle AK 797 appartenant à la commune de LABOULE et les parcelles AK 793 et AK 796 appartenant à la SCI du moulin de Modène

Cet échange est consenti à titre gratuit.

Le Conseil donne tout pouvoir à Madame le maire pour signer l'acte d'échange établie par le Notaire.

Voté à l'unanimité pour

**Motion Natura 2000**

Les élus de la Communauté du pays Beaume Drobie manifestent leur inquiétude concernant la continuité de la politique Natura

En faveur de la protection de la biodiversité sur le territoire.

La présente motion est approuvée à l'unanimité

Questions diverses

- Eau en 2026 il est question de passer en régie public ou en société privé, des solutions sont à trouver d'ici 2026 dans le cadre du copil.
- C.Deffreix va réparer la porte de la salle polyvalente.
- Accompagnement : réfugiés d'Ukraine, sur Valgorge trois logements disponibles, transports possibles
- Récupération des colis en Mairie puis envoi à Joyeuse.
- Accueil chez les particuliers : conditions requises
- Changement des lampes dans la salle polyvalente dans leur totalité fait par Olivier.
- Georges voudrait échanger une parcelle AI 167 contre une parcelle AD378 appartenant à la commune.
- Réunion autour du médical avec D. Mazille à propos de l'hôpital de Joyeuse : arrivée de deux médecins
- Demande de boîtes aux lettres pour Valousset
- . Utilisation de la parcelle communale à Valousset.
- Citernes : une de 60m3 à Valousset le haut une deuxième au Monteil enterrée sous le parking.